

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 18 mars 2024 à la salle du conseil à 19 heures15, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Étaient présents :

MMES Les conseillères : Sonia Gauthier
Edith Lalancette
Marlène Laliberté

M. les conseillers : Raphaël Langevin

Ainsi que Mme Johanne Mercier, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Mot de bienvenue

Mme la mairesse souhaite la bienvenue.

2. Assermentation de la secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement que Mme Johanne Mercier soit nommé comme secrétaire d'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

5024.03.18

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier et Mme Édith Lalancette à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Assermentation de la secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration des conflits d'intérêts
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024
6. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024
7. Ratification des comptes :
 - 6.1 Factures à payer
 - 6.2 Salaire des employés
8. Renouvellement contrat refuge animal
9. Résolution programme d'aide à la voirie locale
10. Correspondance
11. Entente Ingénierie-MRC
12. Mise à jour des règlements
13. Chargé de projet
14. Affaires nouvelles :
 - A. Plainte de citoyens
 - B. Contrat été
 - C. Jacques Potvin
 - D. Résolution MSH

- E. Rôle d'évaluation 2025-2026-2027
- F. Respect passage Terres Agricoles
- G. Journée de l'arbre et de la forêt
- H. Affichage de poste

- 15. Période de questions
- 16. Levée de la rencontre

4. Déclaration de conflits d'intérêts

Mme Johanne Mercier déclare qu'elle sera en conflit d'intérêts dans deux points. Une au niveau des plaintes de citoyens eu une deuxième dans la Coopérative de gestion Forestière de Notre-Dame-de-Lorette pour la demande financière pour le Rang St-Charles.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 n'a pas été finalisé par le directeur général par intérim, nous remettrons cette adoption dans la séance ordinaire d'avril 2024.

6. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 4 mars 2024

5025.03.18

Considérant qu'il n'y a pas quorum, la séance ordinaire est remise au lundi 18 mars 2024.

Il est proposé par Mme Édith Lalancette et est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 tel que lu et rédigé.

7. Ratification des comptes à payer

7.1 Factures à payer

5026.03.18

Il est proposé par Mme Édith Lalancette appuyé par M. Raphaël Langevin et il est résolu unanimement d'approuver les factures et prélèvements à payer selon la liste déposée au montant de 72460.87\$ et d'en autoriser le paiement.

5027.03.18

7.2 Salaires des employés

Il est proposé par Mme Édith Lalancette appuyé par M. Raphaël Langevin et il est résolu unanimement les salaires payés au montant de \$ 6 747.80

8. Renouvellement contrat refuge animal

Considérant que le contrat du Refuge animal est venu à échéance et qu'il doit être renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

5028.03.18

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de renouveler le contrat avec le Refuge animal et que Mme Johanne Mercier soit autorisée à signer le contrat.

9 Résolution programme d'aide à la voirie locale

5029.03.18

- Dossier : XNF 42269-92060(2)-20230516-039
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- Résolution numéro : 5029.03.18

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ DE Notre-Dame-de-Lorette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Édith Lalancette, appuyée par M. Raphaël Langevin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette approuve les dépenses d'un montant relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents de \$ 21 772.58 admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

10. Correspondance

Nous avons reçu une demande de la Centrale Hydroélectrique pour le déneigement de la période hivernale 2024-2025. Ceux-ci nous demandaient si nous avons un plan B étant donné que Dufour & Frères veulent cesser leurs activités. Nous leur répondrons que pour le moment nous n'avons pas de Plan B car nous devons aller en soumission.

Nous avons reçu une demande de la RMR pour savoir si nous voulons du compost en mai 2024, nous leur répondrons que nous prendrons un voyage cette année.

Nous avons reçu une demande d'aide financière de M. Jean-Marie Garneau pour l'amélioration du Rang St-Charles situé après les lots de M. Alexandre Bourgeois jusqu'à la P-49. Il y aurait deux ponceaux à réparer et ajouter du gravier. Ceci servirait aux propriétaires de lots appartenant à la municipalité. La Corporation de gestion Forestière de Notre-Dame-de-Lorette est prêt à contribuer pour un montant \$ 10 000.00 qu'elle donnera à la municipalité pour l'aider dans ces travaux.

5030.03.18

Il est proposé par Mme Édith Lalancette appuyé par M. Raphaël Langevin et il est résolu unanimement que la municipalité attende de faire les travaux de rechargement du Rang St-Charles prévu en 2025 pour faire ces travaux.

11 Entente Ingénierie-MRC

Considérant que l'entente d'Ingénierie-MRC doit être signée.

5031.03.18

Il est proposé par Mme Édith Lalancette appuyé par Mme Sonia Gauthier. et il est résolu unanimement de mandater Mme Rita de Launière et Mme Marlène Laliberté à signer cette entente avec la MRC.

12 Mise à jour des règlements

Considérant que nous devons faire la mise à jour des règlements et que pour le faire nous devons mandater un urbaniste.

5032.03.18

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette dispose d'instruments d'urbanisme conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme depuis la fin 2011;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la concordance avec la réglementation provinciale sur l'aménagement du territoire incluant celle de la MRC;

Attendu qu'il est nécessaire de corriger certaines coquilles de manière à simplifier la compréhension de la réglementation s'il y a lieu.

Attendu qu'une demande d'offre de service a été adressée à la firme ayant préparé la réglementation actuelle;

Attendu la réception d'une proposition de services de la part de Julie Simard, urbaniste, et que celle-ci a été discutée par l'inspecteur des bâtiments par intérim;

Attendu qu'elle a été soumise au conseil.

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement :

Que le mandat d'analyse et de rédaction des adaptations nécessaires soit accordé à la firme de Julie Simard urbanisme pour un montant total ne dépassant pas 8625\$ avant taxe, et

Que l'offre de service de services ci-joint en date du 7 février 2024 fait partie intégrante du mandat, notamment la liste des biens livrables au point 6, incluant en plus la préparation de la mise à jour des 5 règlements lorsqu'ils auront été acceptés par la MRC.

13 Chargé de projet

Considérant que M. Michel Laurendeau a présenté le projet plein air et que dans celui-ci il y a un volet alimentation libre-service subventionné seulement à 50% et que ceci cadre dans les subventions du Plan Nord et serait subventionné à 90%.

5033.03.18

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement que Mme Marlène Laliberté demande à M. Michel Laurendeau et Marc Archambault de présenter cette partie du projet au Plan Nord et que celle-ci soit déposée avant le 24 mars 2024.

15. Terrains municipaux

Considérant que les terrains municipaux le long de la rivière Loup-Cervier doivent être arpentés avant d'être mis en vente.

5034.03.18

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de nommer la firme Gagnon Hébert pour faire l'arpentage de ces terrains et de mandater Mme Marlène Laliberté de contacter M. Christian Bouchard pour la préparation de l'appel d'offres.

16 Affaires nouvelles

A. Plainte de citoyens

Considérant que nous avons reçu plusieurs plaintes de citoyens concernant les fosses septiques, les puisards et les matières résiduelles. Nous allons vérifier les montants chargés par les matières résiduelles à la municipalité et si tout est conforme, des crédits seront faits aux citoyens pour les fosses et les poubelles. Pour ce qui est des puisards, une lettre a déjà été envoyée à tous les citoyens leurs demandant de se conformer. S'ils ne l'ont pas fait ils devront payer à même titre que ceux qui sont conformes.

B ...Contrat été

Considérant que nous devons nommer un contracteur pour l'entretien des chemins d'été et que Dufour & Frères est prêt à renouveler son contrat au même prix que l'an passé.

Mme Johanne Mercier est autorisée à signer le contrat.

C Jacques Potvin.

Considérant que M. Jacques Potvin a été mandaté pour mettre à jour les règlements et que celui-ci facture au taux de \$125.00 de l'heure et qu'un montant de \$3 000 au budget lui a été autorisé et qu'il est déjà rendu à \$1 800.00 après deux mois et que le directeur général par intérim M. Maxime Fortin est en mesure de faire une partie du travail qu'il fait.

Le directeur général par intérim a demandé de limiter sa facturation.

Étant donné que le directeur général est en congé maladie et que la mairesse Mme Rita de Launière désire que le travail se fasse le plus rapidement possible, elle demande aux conseillers d'autoriser M. Jacques Potvin à poursuivre dans le dossier.

5035.03.18

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté et appuyé par Mme Sonia Gauthier et en l'absence de majorité, la mairesse a dû trancher. Il est résolu d'envoyer les documents à M. Jacques Potvin pour faire avancer le dossier.

D MSH Résolution

La firme MSH a besoin d'une résolution pour la poursuite des travaux prévus en 2024 dans la TECQ 2019-2023 pour les travaux du Rang St-Joseph, du Rang St-Charles, des eaux usées de la Municipalité et ceux du Chalet du 49^{ème} Parallèle.

5036.03.18

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier et appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement de mandaté la firme MSH pour ces dossiers et à autoriser Mme Rita de Launière à signer le contrat.

E Rôle d'évaluation 2025-2026-2027

Considérant que M. David Gilbert de la firme Cevimec BTF demandait une rencontre avec la mairesse et le directeur général par intérim pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2025-2026-2027 et que celui-ci doit être fait de toute façon.

5037.03.18

Il est proposé par Mme Édith Lalancette et appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de mandaté la Cevimec BTF à faire l'équilibrage du rôle d'évaluation du rôle d'évaluation 2025-2026-2027.

F. Respect passage Terres Agricoles.

Mme Marlène Laliberté demande si la Municipalité serait intéressé à acheter des pancartes de Respect Terres Agricoles à la MRC car elle serait prête en acheter une au coût de \$50.00. Nous lui suggérons de contacter Mme Marie-

Claude Guay et s'il est encore possible la Municipalité en achètera une qu'elle lui revendra.

G..... Journée de l'Arbre et de la Forêt.»

Mme Rita de Launière mentionne que la journée de l'arbre et de la forêt aura lieu cette année à Notre-Dame-de-Lorette le 24 mai 2024.

H. Affichage de poste

Nous remettons l'affichage de poste en avril 2024 cependant Mme Rita de Launière mentionne qu'en l'absence du directeur général par intérim qu'il serait préférable d'embaucher Mme Joannie Riendeau les mercredis pour que le bureau soit ouvert aux citoyens.

5038.03.18

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté et appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement d'embaucher M. Joannie Riendeau comme préposé à l'accueil au taux de \$23.00 de l'heure comme travailleur autonome et celle-ci facturera seulement les heures qu'elle effectuera cette journée-là.

17. Période de questions

Aucune question.

18. Levée de l'assemblée

À 21 heures 30, M. Raphaël Langevin propose la levée de l'assemblée.

Rita de Launière, mairesse

Johanne Mercier, secrétaire d'assemblée